



Code postal
60 140
Téléphone
03.44.73.02.39
Télécopie
03.44.69.26.46
e-mail
mogneville.mairie@wanadoo.fr

Mairie de MOGNEVILLE

DEPARTEMENT DE L'OISE

CANTON de LIANCOURT

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2021

Etaient présents :

Les Membres du bureau Municipal,

Mr DELAHOCHÉ Michel, Maire
Mr MAGUET Jean-François, Adjoint
Mme BACHEVILLIERS Audrey, Adjointe
Mme MARTEL Véronique, Adjointe
Mr HERCELIN Pierre, Adjoint
Mme REMOISSONNET Christelle, Adjointe

Les Conseillers Municipaux,

M. BONNEAUD Thierry,
Mme LE GALL Maryline,
Mme LEFEVRE Josiane,
M. PECKSTADT Jean-Claude,
Mr TEULADE Nicolas,
Mme JOUOT Muriel,
Mme VEG PORQUEZ Josseline,
Mr MICHEL Philippe,
Mme MAGUET Isabelle,
Mr CHEVET Bruno,

Absents excusés :

Mme DUPRE Pascale, conseillère (pouvoir à Mme JOUOT)
Mr PILLON Claude, conseiller (pouvoir à Mr DELAHOCHÉ)

Absent non excusés :

Mr MOREL Maurice, conseiller

Secrétaire de séance :

Mme REMOISSONNET Christelle
est élue Secrétaire de séance.

Dates Légales :

Date de convocation : 30 Novembre 2021
Date d'affichage : 30 Novembre 2021

Nombre de Conseillers :

| | |
|-------------|----|
| EN EXERCICE | 19 |
| PRESENTS | 16 |
| VOTANTS | 18 |

L'an deux mil vingt et un, le 07 Décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur DELAHOCHÉ Michel, Maire

ORDRE DU JOUR :

- ❖ DEMANDE SUBVENTION DETR 2022
- ❖ DEMANDE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL 2022
- ❖ PERSONNEL COMMUNAL : AUGMENTATION TEMPS D'EMPLOI
- ❖ CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE
- ❖ RAPPORT ANNUEL 2020 PRIX QUALITE DECHETS CCLVD
- ❖ RAPPORT ANNUEL 2020 PRIX QUALITE PISCINE CCLVD
- ❖ RAPPORT ANNUEL 2020 PRIX QUALITE PARC CHEDEVILLE CCLVD
- ❖ RAPPORT ANNUEL 2020 PRIX QUALITE EAU ASSAINISSEMENT CCLVD
- ❖ PERSONNEL COMMUNAL : CONFORMITE 1607H00 ANNUELLES
- ❖ DM N°3
- ❖ PERSONNEL COMMUNAL : ANNUALISATION SERVICE TECHNIQUE
- ❖ COMMISSION TRAVAUX
- ❖ ENQUETE PUBLIQUE ASSAINISSEMENT MONCHY ST ELOI
- ❖ MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR LOCATION SALLE DES FETES
- ❖ MARCHE VIDEOSURVEILLANCE

demandes de subvention auprès du conseil départemental.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité.

37 - PERSONNEL COMMUNAL : AUGMENTATION TEMPS D'EMPLOI

Le conseil municipal a délibéré en juin 2021 pour nommer stagiaire Mme GOUSSET Rosette à compter du 01/09/2021 pour une durée hebdomadaire de 19h00.

Mr le Maire demande au conseil municipal de délibérer pour augmenter la durée hebdomadaire à 23h00 au lieu de 19h00 pour nécessité de service (ménage du centre aéré 1h00 par jour soit 4h00 en plus) à compter du 01/01/2022.

Il faut donc supprimer le poste à 19h00 et créer un poste à 23h00 et modifier le tableau des emplois (adjoint technique territorial).

L'avis du comité technique du centre de gestion est favorable à cette modification de temps d'emploi.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité.

38 - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Le Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) signé avec la Caisse d'Allocations Familiales est arrivé à son terme le 31 décembre 2020.

Il devait être remplacé à compter du 1^{er} janvier 2021 par :

- la Convention Territoriale Globale pour une démarche stratégique partenariale

ET

- le bonus territoire pour l'aspect financier qui remplace la prestation de service

enfance jeunesse.

Afin d'assurer la continuité des financements, la Caf de l'Oise propose :

- le report de la signature de la Convention Territoriale Globale finalisée en 2022,
- d'ouvrir le droit au bonus territoire à compter de janvier 2021 en contrepartie d'un engagement des collectivités et une mobilisation dès 2022 pour réaliser ensemble un projet social de territoire.

Ainsi, pour permettre cette continuité des financements par le passage aux bonus territoires, la Commune de Mogneville s'engage dans la démarche pour signer la CTG au cours de l'année 2022.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à s'impliquer dans la démarche et à signer en 2022 la Convention Territoriale Globale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité.
(2 abstentions : Mr HERCELIN et Mr PECKSTADT)

39 - RAPPORT ANNUEL 2020 PRIX QUALITE DECHETS CCLVD

Monsieur le Maire demande de bien vouloir adopter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2020 de la CCLVD.

Le Conseil municipal est amené à délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité.

40 - RAPPORT ANNUEL 2020 PRIX QUALITE PISCINE CCLVD

Monsieur le Maire demande de bien vouloir adopter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de la piscine de Liancourt pour l'année 2020 de la CCLVD.

Le Conseil municipal est amené à délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité.

41 - RAPPORT ANNUEL 2020 PRIX QUALITE PARC CHEDEVILLE CCLVD

Monsieur le Maire demande de bien vouloir adopter le rapport annuel sur l'activité du service public du Parc Chedeville pour l'année 2020 de la CCLVD.

Le Conseil municipal est amené à délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité.

42 - RAPPORT ANNUEL 2020 PRIX QUALITE EAU ET ASSAINISSEMENT CCLVD

Monsieur le Maire demande de bien vouloir adopter le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2020 de la CCLVD.

Le Conseil municipal est amené à délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité.

(1 abstention : Mr BONNEAUD)

43 - PERSONNEL COMMUNAL - CONFORMITE 1607H00 ANNUELLES

La loi n°2019-828 du 6 Août 2019 de transformation de la fonction publique impose en son article 47, que les collectivités territoriales respectent la durée légale de travail de leurs agents publics à temps complet à savoir 1607 heures annuelles.

Ainsi, les collectivités locales doivent supprimer les accords dérogatoires au temps de travail qu'elles ont éventuellement mis en place avant l'entrée en vigueur de la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale.

La journée de congé exceptionnel (journée du maire) est donc supprimée et la

journee de solidarite sera imposee le lundi de Pentecote pour l'ensemble des agents.

Mr le Maire propose au conseil municipal la deliberation ci-jointe.

L'avis du comite technique du centre de gestion a ete demande mais non recu a ce jour.

Le conseil municipal, apres en avoir delibere, adopte ce point a l'unanimité.

44 - DECISION MODIFICATIVE N°3

Des reajustements au budget Primitif sont necessaires suite a diverses depenses de fonctionnement et d'investissement pour la commune durant l'annee 2021.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'adopter la decision modificative suivante :

| ARTICLE | DEPENSES | RECETTES | OBSERVATIONS |
|--|--------------------|--------------------|--------------|
| 013/6419-REMBOURSEMENT SUR REMUNERATIONS | | 19 000,00 € | |
| 012/6331-VERSEMENT MOBILITES | 400,00 € | | |
| 012/6336-COTISATIONS AU CNFPT | 700,00 € | | |
| 012/6411-PERSONNEL TITULAIRE | 12 500,00 € | | |
| 012/6451-COTISATIONS URSSAF | 3 500,00 € | | |
| 012/6453-COTISATIONS CAISSE RETRAITE | 1 000,00 € | | |
| 012/6475-MEDECINE DU TRAVAIL | 900,00 € | | |
| | | | |
| | | | |
| 011/61521-ENTRETIEN DE TERRAINS | -26 000,00 € | | |
| | | | |
| 014/739223-FPIC | 2 000,00 € | | |
| | | | |
| 022/022-DEPENSES IMPREVUES | -8 000,00 € | | |
| | | | |
| 023/023-VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT | 26 000,00 € | | |
| | | | |
| 65/6531-INDEMNITES DES ELUS | 11 000,00 € | | |
| 65/6533-COTISATIONS RETRAITE ELUS | -5 000,00 € | | |
| TOTAL | 19 000,00 € | 19 000,00 € | |

INVESTISSEMENT

| | | | |
|--|--------------------|--------------------|-----------------|
| 021/021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | | 26 000,00 € | |
| 21/2158/10002 -AUTRES | 26 000,00 € | | CREATION MASSIF |
| 020/020-DEPENSES IMPREVUES | -4 000,00 € | | |
| 21/2158/OPNI-AUTRES | 4 000,00 € | | OPNI |
| TOTAL | 26 000,00 € | 26 000,00 € | |

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur de la décision modificative n°3

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité.

45 - PERSONNEL COMMUNAL : ANNUALISATION DU SERVICE TECHNIQUE

Les agents du service technique ont une activité plus importante en période d'été et moins importante en hiver.

De ce fait, Mr le Maire propose de modifier leurs horaires de travail et de les annualiser. Du 1^{er} octobre au 31 mars ils effectueront 31h00 sur 4 jours de travail par semaine et du 01 avril au 30 septembre 39h00 sur 5 jours de travail par semaine, ce qui maintient une moyenne de 35h00 sur l'année.

Mr le Maire vous propose les plannings ci-joint pour les 3 agents concernés.

L'avis du comité technique a été demandé mais non reçu à ce jour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité.

46 - COMMISSION TRAVAUX

Ce point est reporté à une prochaine séance.

47 - ENQUETE PUBLIQUE AUTORISATION ASSAINISSEMENT MONCHY ST ELOI

La communauté de communes de Liancourt a déposé une demande d'autorisation pour le renouvellement de l'arrêté d'autorisation du système d'assainissement de Monchy St Eloi.

Mr le Maire demande au conseil municipal de donner son avis sur ce point.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité.

48 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Afin de limiter les dégradations occasionnées et les nuisances lors de la location de la salle des fêtes, Mr le Maire propose de limiter les locations aux habitants de la commune.

Il est donc nécessaire de modifier le règlement intérieur dans ce sens : suppression du tarif pour les membres de la CCLVD et du tarif extérieur.

Après concertation entre les membres du conseil il est décidé également d'augmenter le montant de la caution à 1000.00 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité.

49 - MARCHE VIDEOSURVEILLANCE

Suite à l'appel d'offre réalisé par l'ADTO, Mr le Maire demande au conseil municipal de valider le choix du prestataire sélectionné pour effectuer l'installation du nouveau système de vidéosurveillance à savoir la société DACHE pour un montant de 109 692.68 HT (131 631.22 TTC) et d'autoriser Mr le Maire à signer les documents liés à ce marché.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h45.

| | |
|-------------|-------------|
| DEPARTEMENT | OISE |
|-------------|-------------|

| | |
|---------|-------------------|
| COMMUNE | MOGNEVILLE |
|---------|-------------------|

| N° d'ordre | LISTE DES DELIBERATIONS DU 07 DECEMBRE 2021 |
|------------|--|
| 35/2021 | DEMANDE SUBVENTION DETR 2022 |
| 36/2021 | DEMANDE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL 2022 |
| 37/2021 | PERSONNEL COMMUNAL AUGMENTATION TEMPS D'EMPLOI |
| 38/2021 | CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE |
| 39/2021 | RAPPORT 2020 PRIX QUALITE DECHETS CCLVD |
| 40/2021 | RAPPORT 2020 PRIX QUALITE PISCINE CCLVD |
| 41/2021 | RAPPORT 2020 PARC CHEDEVILLE CCLVD |
| 42/2021 | RAPPORT 2020 PRIX QUALITE EAU ASSAINISSEMENT CCLVD |
| 43/2021 | PERSONNEL COMMUNAL 1607H00 ANNUELLES |
| 44/2021 | DM 03 |
| 45/2021 | ANNUALISATION SERVICES TECHNIQUES |
| 46/2021 | ENQUETE PUBLIQUE ASSAINISSEMENT MONCHY ST ELOI |
| 47/2021 | MODIFICATION REGLEMENT LOCATION SALLE DES FETES |
| 48/2021 | MARCHE VIDEOSURVEILLANCE |

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL

| NOM | PRENOM | SIGNATURE |
|---------------|---------------|-----------|
| DELAHOUCHE | Michel | |
| BACHEVILLIERS | Audrey | |
| MAGUET | Jean-François | |
| MARTEL | Véronique | |
| LE GALL | Maryline | |
| LEFEVRE | Josiane | |
| HERCELIN | Pierre | |
| PECKSTADT | Jean-Claude | |
| TEULADE | Nicolas | |
| BONNEAUD | Thierry | |
| JOUOT | Muriel | |
| REMOISSONNET | Christelle | |
| VEG PORQUEZ | Josseline | |
| MICHEL | Philippe | |

| | | |
|--------|----------|--|
| CHEVET | Bruno | |
| MAGUET | Isabelle | |